

Conseil Municipal du 17 décembre 2015

Point C – Avis du Conseil Municipal sur le rapport annuel 2014 d’information sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets ménagers et assimilés.

Intervention de Stéphane Prat pour le groupe EELV

Monsieur le Maire,

Chèr-es collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je remercie M. le Maire de cette présentation. Comme vous le savez, la création de la Métropole du Grand Paris au 1er janvier 2016 nous impose de déléguer un certain nombre de nos compétences au futur territoire T12 pour lequel nous venons d’élire nos nouveaux Conseillers territoriaux.

La gestion des déchets fait partie des compétences transférables au territoire au 1er janvier 2016. Nous n’avons encore que très peu d’informations sur la manière dont va s’opérer concrètement ce transfert.

Cependant, nous pouvons d’ores et déjà prendre la mesure du travail qui sera à accomplir pour harmoniser et mutualiser les systèmes de collecte des déchets des 24 communes qui composent ce futur territoire. Certaines communes ont déjà, par le biais de leur communauté d’agglomération, des modes de collecte des déchets mutualisés. Dans d’autres communes comme Ivry, le choix a été fait de ne pas mutualiser cette compétence au sein de notre communauté d’agglomération Seine Amont. Aussi, dans les semaines à venir, nous aurons donc un débat pour savoir si l’on intègre le modèle de collecte proposé par le Territoire, certainement, comme le stipule la loi, calqué sur celui de la Communauté d’Agglomération Val de Bièvre, ou si l’on souhaite reprendre en régie directe cette gestion. Il nous faudra être vigilant de manière à garder comme objectif final l’efficacité du service rendu au meilleur coût possible.

Les difficultés que nous rencontrerons ne doivent cependant pas nous faire renoncer à nos différents projets en la matière, au contraire, il nous faudra les développer encore davantage. Je pense notamment à notre politique de prévention des déchets ou à l’expérimentation de la collecte des bio-déchets qui va nous être présentée par notre collègue Romain Zavallone.

Cette mutualisation doit être une véritable opportunité de construire une ambitieuse politique de réduction des déchets avec l’échange et la généralisation des bonnes pratiques existantes dans certaines communes à l’ensemble du futur territoire.

Le transfert de la compétence gestion des déchets pose d’autres questions notamment sur le volet élimination des déchets. Notre ville est adhérente au SYCTOM. Cependant, sur l’ensemble du territoire, certaines villes sont adhérentes à d’autres syndicats que le SYCTOM. Là encore, une harmonisation sera nécessaire.

Le SYCTOM pourrait être amené à prendre en charge l’élimination des déchets pour l’ensemble des villes du territoire. Pour notre part, nous refuserons qu’Ivry devienne – passez-moi l’expression – la poubelle de notre territoire avec toutes les nuisances qui y sont liées : augmentation de la circulation des véhicules transportant les déchets, augmentation des rejets dus à l’incinération… Ainsi nous devons continuer à nous mobiliser fortement contre le projet de reconstruction de l’usine d’incinération et travailler à des propositions alternatives. Le plan B’OM présenté par Zéro Waste et le collectif 3R en est un bel exemple.

Nos conseiller-es de territoire devront réaffirmer fortement notre refus du tri mécano-biologique avec méthanisation. Ils devront se faire l’écho de cette mobilisation autour des alternatives au projet présenté par le SYCTOM. La reconstruction de l’usine d’incinération ne concerne pas seulement notre Ville mais l’ensemble du territoire.

Malgré le transfert de la gestion des déchets au territoire, il nous faut continuer à innover pour faire d’Ivry une ville exemplaire en matière de réduction des déchets. La candidature du Syctom – incluant Ivry – a été retenue lors de la 2ème vague de l’appel à projet « Territoires Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ». Au vu du contexte budgétaire actuel, nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision. Pour maintenir l’ambition qui est la nôtre, il est impératif à chaque fois que cela est possible de continuer de rechercher ce type de financement complémentaire.

Nous pourrons ainsi financer de nouvelles actions dans le but de réduire durablement la production des déchets ménagers. Nous avions déjà eu l’occasion de le rappeler ici même il y a quelques mois : les solutions proposées dans le plan B’OM doivent être une source d’inspiration pour nos politiques publiques qu’elles soient portées au niveau de la commune ou du territoire comme cela sera le cas à partir du 1er janvier 2016.

La relance du Stop-Pub, le large développement du compostage collectif, une diffusion plus large des consignes de tri, l’expérimentation de la collecte des bio-déchets auprès des gros producteurs par exemple et sur un quartier test incluant à la fois de l’habitat collectif et de l’habitat individuel sont autant d’actions qu’il nous est impératif de soutenir et développer sur la ville mais aussi plus largement à l’échelle du territoire.

Notre volonté de réduction drastique des déchets doit aller de pair avec un travail important sur la question de la propreté de nos espaces publics. Dans notre programme Ivry au Cœur, nous nous étions engagés à installer des corbeilles bi-flux dans les espaces publics ainsi qu’à améliorer le service de ramassage des encombrants et à renforcer les mesures pour lutter contre les dépôts sauvages.

Si l’installation de corbeilles bi-flux demande une réflexion sur la réorganisation de nos modes de collecte des déchets, le renforcement des mesures pour lutter contre les dépôts sauvages est plus simple à mettre en œuvre. Les services y travaillent quotidiennement et je voudrais profiter de cette intervention pour les remercier sincèrement. Un décret autorise d’ailleurs, depuis avril dernier, les collectivités à augmenter le montant de l’amende jusqu’à 450 euros en cas d’abandon de déchets sur la voie publique. Nous devons améliorer notre arsenal préventif, notamment en matière d’information et de sensibilisation mais nous avons également l’obligation d’accentuer davantage le volet répressif afin d’aboutir à des résultats concrets et visibles par l’ensemble des Ivryens et des Ivryennes.

Prenons exemple sur la Ville de Paris qui depuis quelques années maintenant a lancé un véritable plan local de propreté avec notamment la sensibilisation des habitants autour de ces questions et mais aussi une verbalisation plus intensive. Cette question de la propreté est primordiale quant au sentiment de vivre dans une « belle » ville.

L’amélioration du service du ramassage des encombrants pourrait prendre la forme – en plus de ce que nous connaissons déjà – d’une déchetterie ambulante. Ce concept aurait l’avantage de rapprocher la déchetterie des habitants, de faire de la prévention sur la réduction des déchets, de communiquer autour des actions mises en place par notre Ville à ce sujet. Afin que le financement et la mise en œuvre de cette action ne reposent pas uniquement sur notre collectivité, nous pourrions conclure des partenariats avec les établissements scolaires ou encore certains acteurs économiques et institutionnels intervenant sur notre territoire.

Plus largement, nous devons impulser un véritable changement de mentalité quant à la conception que nous avons des déchets. Vous le savez, nos ressources naturelles s’épuisent, il nous faut adapter dès maintenant nos modes de production et de consommation. Nos déchets sont une véritable mine d’or qu’il faut cesser d’incinérer mais au contraire recycler, récupérer, réutiliser. L’incinération ne doit venir qu’en bout de processus ultime et encore, cette incinération doit être valorisée au maximum pour en tirer une plus-value énergétique.

Ce sujet de l’économie circulaire est porteur d’espoir sur bien des points et les élu-es écologistes vous proposent qu’Ivry investisse pleinement ce domaine avec la création d’une « waste économie ». Sur le modèle de la « silver valley » qui regroupe des entreprises et start-up travaillant autour des questions de vieillissement, nous pourrions imaginer une « waste valley » autour de l’usine d’incinération. Sur notre territoire, quelques entreprises ont déjà fait le choix d’orienter leur activité vers cette « waste économie ». Je pense au projet Maximum qui créé des objets de design à partir de déchets, et notamment ceux issus de l’industrie ou à l’entreprise Ecologic Oil qui récupère des huiles alimentaires usagées pour les transformer en carburant.

Nous pourrions ainsi faire d’Ivry une collectivité exemplaire à la fois par ses politiques publiques de transition écologique mais aussi un laboratoire des nouvelles activités économiques liées à l’économie circulaire. Cela positivera l’image de notre Ville, trop souvent associée à ses cheminées de l’usine d’incinération qui crachent on ne sait quoi, en une Ville exemplaire, précurseur et innovante en matière de déchets.

L’accord sur le climat signé à Paris le 12 décembre dernier manifeste la volonté des Etats de s’engager fortement pour la sauvegarde du climat. Cependant, ces engagements resteront lettre morte sans une mobilisation d’envergure au niveau local. C’est la raison pour laquelle, les élu-es EELV voteront cette délibération qui, je l’espère, en appellera d’autres.

Je vous remercie de votre attention.